

Public : Professionnels titulaires du CNC MJPM en exercice depuis plus de 6 mois

Depuis la loi du 5 mars 2007, le délégué aux prestations familiales est un acteur dispositif de la Protection de l'Enfance. Il exerce les « Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial », qui lui sont confiées par le juge des enfants.

Il a pour missions :

- D'assurer la protection des enfants et la cohérence de la cellule familiale en préservant l'utilisation et la destination des prestations familiales pour le logement, la santé, l'alimentation, l'éducation et les loisirs des enfants.
- De prendre les décisions, en concertation avec la famille permettant d'instaurer un équilibre et répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.
- De conduire auprès des parents une action éducative visant la réappropriation de leurs responsabilités parentales.

CONTENUS

La formation comporte 180 heures d'enseignements théoriques et 350 heures de stage sur les lieux d'exercice professionnel.

Elle se décline comme suit :

Domaine de formation 1 - 126 heures

La Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF)

- Module 1.1. : Le cadre juridique
- Module 1.2. : La connaissance du public
- Module 1.3. : L'accompagnement éducatif et budgétaire

Domaine de formation 2 - 54 heures

Le Délégué aux Prestations Familiales

- Module 2.1. : Les contours de l'intervention et ses limites
- Module 2.2. : Les relations avec le juge et avec les autres partenaires
- Module 2.3. : Déontologie et analyse des pratiques

MJPM en exercice depuis plus de 6 mois

Les enseignements porteront uniquement sur les modules de formation 2.1 et 2.2.

**La formation est sanctionnée par un examen amenant à l'obtention du
Certificat National de Compétence Délégué aux Prestations Familiales**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Calendrier de la formation

- 26 et 27 novembre 2018
- 3 et 4 décembre 2018
- 10 et 11 décembre 2018

Coût pédagogique

612€ TTC / participant (17€/h)

Inscriptions

- Téléchargement & envoi du dossier d'inscription sur www.arfrips.fr
- Admission après examen du dossier

Lieu de la formation

ARFRIPS Valence
"Le Victorien"
19 Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Nombre minimum de participants pour le maintien de la session : 8



CONTACT

Anne-Sophie DUPONT
04 78 27 46 95
dpf@arfrips.fr